

Accord-cadre UE/Géorgie: principes généraux de la participation de la Géorgie aux programmes de l'Union. Protocole à l'accord de partenariat et de coopération CE/Géorgie

2013/0257(NLE) - 20/03/2014 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté à l'unanimité le rapport de Krzysztof LISEK (PPE, PL) sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et la Géorgie établissant les principes généraux de la participation de la Géorgie aux programmes de l'Union.

Sachant que le protocole permettra d'ouvrir la voie à l'accession progressive de certains programmes de l'Union à la Géorgie ou au renforcement de la participation du pays à ceux-ci dans le domaine de la culture, de l'éducation, de l'environnement, des techniques et des sciences et d'intensifier les contacts interpersonnels et la coopération entre les Parties, les députés appellent le Parlement européen à donner son approbation à la conclusion du protocole.